

JUSTICE

Procès 13-Novembre, jour 138 : "Quel serait le sens d'une réincarcération ?"

Par Sophie Parmentier



Les avocats de la défense lors du procès du 13 novembre 2015 © Radio France - Valentin Pasquier

Les plaidoiries de la défense ont commencé au 138e jour du procès des attentats du 13-Novembre. Quatre avocates se sont succédé pour plaider pour deux accusés : Ali Oulkadi et Hamza Attou.

Par Sophie Parmentier

M^e Marie Dosé est la première à s'avancer vers la barre, ce lundi 13 juin. Elle rappelle qu'au procès des attentats de janvier 2015, où elle était aussi sur les bancs de la défense, elle avait été désignée pour clore toutes les plaidoiries. La voilà qui « ouvre le bal » au 138^e jour de ce procès des attentats du 13-Novembre. Elle plaide pour l'accusé Ali Oulkadi, accusé d'association de malfaiteurs terroriste et de recel de terroriste. Oulkadi était le meilleur ami de Brahim Abdeslam, l'un des kamikazes des terrasses. Le 14 novembre 2015 vers midi, Hamza Attou, autre accusé, l'a appelé pour véhiculer Salah Abdeslam dans Bruxelles. Ali Oulkadi encourt 20 ans de réclusion criminelle. Les avocats généraux du parquet national anti-terroriste ont requis contre lui 5 ans de prison, sans mandat de dépôt.

« On a eu peur d'une justice réparatrice avant même que les accusés ne disent un mot »
M^e Dosé se met donc à plaider pour cet homme, brillante, comme toujours, avec des pointes de colère dans la voix. Elle confie la colère qui l'a étreinte quand elle a appris

que des avocats de parties civiles allaient s'organiser collectivement pour interroger les accusés. Elle raconte ce qu'elle a vécu au procès des attentats de janvier 2015 : une parole des accusés qu'elle estimait « *confisquée* » après les témoignages de victimes qui les avaient, selon elle, « *écrasés* ». Elle avoue la peur qu'elle a eue dans ce prétoire du procès 13-Novembre, cette longue salle de 45 mètres de long, « *d'une justice réparatrice avant même que les accusés ne disent un mot* ».

Puis elle plaide que cette justice restauratrice, l'homme qu'elle défend, en est lui-même un des acteurs. Ce père de famille que l'on voit discuter à la suspension avec une femme qui a perdu son frère au Bataclan. M^e Dosé assure que d'ailleurs, durant le procès, Ali Oulkadi s'est rendu devant le Bataclan, avec des parties civiles. Il y est d'ailleurs allé avec les autres accusés au strapontin, ceux qui, comme lui, qui comparaissent libres. Oulkadi qui « *a perdu son travail, et pour être chaque jour à midi et demi, il devait dormir à l'hôtel Formule 1, mais ça coûtait 50 euros par jour, il ne pouvait pas* », précise M^e Dosé. Elle raconte qu'il a finalement choisi de « *rejoindre l'accusé Abdellah Chouaa qui loue un abri de jardin, la dame qui leur loue, ils l'appellent Mamie, elle croit qu'ils sont commis de cuisine, Ali Oulkadi lui a réparé son électricité, Monsieur Chouaa lui porte ses courses* ».

M^e Dosé rappelle que l'épouse d'Ali Oulkadi vit en Belgique avec leurs trois enfants. Et que le jour où elle est venue témoigner, on lui a ensuite interdit de s'asseoir dans la salle, « *elle n'aura jamais pu regarder le père de ses enfants, regarder ce qu'il affronte seul depuis neuf mois* ». Marie Dosé rappelle qu'Ali Oulkadi a déjà vécu 31 mois de détention provisoire, qu'il est sous contrôle judiciaire depuis 2018, et qu'à cette audience, le fait que quelques parties civiles le saluent lui réchauffe le cœur. « *Elles me font me sentir Ali* », avait-il confié à la barre.

« Il n'avait pas conscience de la dangerosité de Brahim Abdeslam »

Et l'avocate pénaliste de renom assure qu'il est « *quelqu'un de bien* ». Qu'il n'a jamais perçu que Brahim Abdeslam allait commettre des attentats, même s'il l'a vu au café Les Béguines regarder des vidéos de Syrie. Et le 14 novembre, « *c'est ça le recel de terroriste ?* », s'agace-t-elle. Ce 14 novembre 2015, vers midi, Attou donnait rendez-vous à Oulkadi dans un café. Il arrivait alors avec Salah Abdeslam. Mais ce dernier annonçait la mort de son frère et « *se faisait passer pour une victime* ». Oulkadi aurait été pris au piège, en quelque sorte. Il était choqué d'apprendre la mort de son meilleur ami, ne pouvait avoir d'autre réaction, selon l'avocate. Et elle conclut : « *Vous savez qu'Ali Oulkadi vomit ces attentats* ». Pour elle, ni le recel de terroristes, ni l'infraction d'association de malfaiteurs terroriste ne sont constitués.

Ce que va tenter de démontrer point par point, avec brio et efficacité, M^e Judith Lévy, associée de M^e Dosé. Me Lévy fait partie de ces avocats de la défense qui n'ont jamais manqué une journée d'audience depuis 138 jours. Elle commence par plaider que leur client, Ali Oulkadi, n'a sur son compte Facebook qu'une photo de sa fille avec une girafe. Elle clame qu'il n'a jamais été complaisant avec son ami Brahim Abdeslam mais n'avait pas conscience de sa dangerosité. Elle souhaite que l'homme qu'elle défend

puisse bientôt « retourner à Molenbeek, libre, emmener ses trois enfants à l'école et au foot, retrouver son épouse et reprendre son métier d'électricien ». Et elle conclut par ces mots : « Cela été pour nous un honneur de défendre Ali Oulkadi ». Il vient remercier ses avocates. Très longue accolade dans les bras de M^e Dosé.

« Le 13-Novembre, c'est une soirée normale pour lui »

Puis c'est M^e Delphine Boesel et M^e Delphine Paci qui plaident pour un autre accusé du strapontin : Hamza Attou. Elles ont toutes les deux des responsabilités à la tête de l'observatoire des prisons, la première en France, la deuxième en Belgique. Toutes les deux plaident pour le benjamin des accusés de ce procès, celui qui risque la peine la plus légère : 6 ans de prison, pour recel de malfaiteur terroriste. Mais les avocats généraux ont requis la peine maximale avec mandat de dépôt et il risque donc de retourner d'être menotté et réincarcéré le soir du verdict.

Les deux avocates plaident longuement la jeunesse de leur client, qui avait donc 21 ans en 2015, « ne s'intéressait pas à l'actualité, pensait surtout à rouler, pour du foot, pour fumer du cannabis, pour des filles ». M^e Boesel affirme donc que ce 13-Novembre, « Hamza Attou fume, il a des stupéfiants à livrer, c'est une soirée normale pour lui », jusqu'à ce coup de fil de Salah Abdeslam qui lui demande de venir le chercher à Paris. En prenant la route, « pour aider », avec Mohammed Amri – autre accusé, « il pense que ça va être un voyage normal ». Car Attou est « naïf, influençable », insiste-t-elle. Il n'aurait appris que vers 5 heures du matin, en récupérant Salah Abdeslam à Montrouge, qu'il était le dernier membre encore en vie des commandos.

Sur la route du retour, M^e Boesel martèle qu'Attou était choqué, et ne pouvait pas analyser la situation correctement en raison des deux grammes et demi de cannabis qu'il avait ingurgités. Mais après son arrestation à Bruxelles, il a tout de suite fait des révélations à la police, souligne-t-elle. Et M^e Paci demande « quel serait le sens d'une réincarcération » pour Hamza Attou qui a déjà passé deux ans et détention ? Elle rappelle qu'il a travaillé pendant le procès : chauffeur Uber le week-end et le lundi. Elle plaide les circonstances atténuantes, évoque aussi la maladie dont il souffre désormais, et « ses regrets sincères ». Les plaidoiries reprendront mardi à 12h30, avec les avocats des accusés Chouaa et Amri. ●